

collège A1, section 07, Deza Michel
affecté comme Directeur, au Laboratoire Interdisciplinaire de Géométrie Appliquée à l'École Normale Supérieure de Paris

Profession de foi

Je me présente pour proposer les trois changements suivants qui me semblent centraux et urgents :

1. Je m'engage à divulguer à tout chercheur intéressé tous les éléments des délibérations de la commission 07 qui le concerne nominativement.
2. Je m'engage à faire respecter les articles des Statuts que la commission 07 a violé jusqu'ici. Plus précisément (et conformément aux articles 49 et 50 des Statuts), la commission produirait les appréciations écrites des directeurs de recherche (à la place du simple accès au rapport écrit du rapporteur). En avril 2003 j'ai gagné une procédure au Tribunal Administratif de Paris sur ce sujet précis et des dédommagements (voir ma page personnelle <http://www.liga.ens.fr/~deza> pour extrait de ce jugement ainsi que pour 8 autres jugements que j'ai gagnés contre le CNRS).
3. Je m'engage à m'opposer à toute promotion qui serait motivé autrement que par l'ancienneté du candidat dans sa position précédente et, le cas échéant, par de très claires, quantifiables et quantifiées, preuves des hautes qualités et/ou applicabilité de ses recherches.

Plus généralement, la politique d'avancement et d'embauche devrait être radicalement moralisée dans la section 07.

Dans mon cas personnel : en 1992 Mr. J.J. GAGNEPAIN (le Directeur du Département SPI de l'époque et actuellement Directeur des Technologies au Ministère de la Recherche et le représentant de l'État français au CA du CNRS) a bloqué, par sa décision personnelle et écrite, ma promotion DR2-DR1 proposée par la commission. J'ai déposé plainte auprès du Tribunal et enduré 12 ans de harcèlement professionnel implacable au CNRS. La commission 07 sortante (présidée par l'ancien membre de l'équipe administrative de J.J. GAGNEPAIN) a assisté à ce harcèlement : elle n'a jamais reproposé ma promotion, bien que je publie plus que chaque chercheur du STIC (DR2, DR1, DR CE1, DR CE2 inclus).

Par décision de justice en 2003, j'ai obtenu ma promotion rétroactivement à partir de 1992 et des dédommagements substantiels. Ces dédommagements sont payés sur les fonds publics mais rien n'a été reproché aux responsables de ce gâchis qui sont tous actuellement Chevaliers de la Légion d'Honneur.

Je m'engage donc à défendre des cas similaires et, si nécessaire, à aider les intéressés à aller devant les Tribunaux afin de dénouer les noeuds d'intérêts obscurs bloquant leur avancement.